

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## **Le registre des armes à feu ne doit pas être affaibli**

Montréal, vendredi le 17 avril 2009 – La Fraternité des policiers et policières de Montréal a toujours défendu le caractère indispensable du registre des armes à feu et tient à exprimer haut et fort son désaccord complet avec les projets de loi C-301 et S-5 qui visent à l'affaiblir.

« Le registre des armes à feu est un outil dont les policiers ont besoin pour mieux protéger la population et leur propre vie. Il n'y a absolument aucun avantage à l'affaiblir sur le plan de la sécurité publique » a déclaré Yves Francoeur, président de la Fraternité.

Rappelons que le projet de loi C-301 vise notamment à abolir l'obligation d'inscrire les armes de chasse au registre et prévoit étendre à dix ans la période de validité d'un permis.

« Miner l'efficacité du registre en relâchant ses règles est une erreur. Les policiers le consultent environ 6000 fois par jour, alors pourquoi diminuer l'efficacité d'un outil si utile ? Cela ne servirait absolument pas les fins de la sécurité des citoyens et des citoyennes» ajoute Yves Francoeur.

Rappelons que dès mars 2006, la Fraternité des policiers et policières de Montréal s'est opposée publiquement à l'abolition du registre des armes à feu, que ce soit pour les armes de poing ou les armes de chasse. Cette décision avait été prise par le conseil de la Fraternité - laquelle compte 4500 membres - après consultation de sa structure syndicale.

« Accepter un relâchement des règles en matière de possession d'armes à feu irait à l'encontre du bon sens et nuirait à la sécurité de la population et au travail des policiers » conclut Yves Francoeur.

- 30 -

Martin Desrochers  
Directeur des communications et de la recherche  
Fraternité des policiers et policières de Montréal  
(514) 913-0708  
(514) 527-4161